# Métiers interdits : où en sommes-nous ?

Souvenez-vous, le jeudi 25 novembre 2021 était une date historique pour les près de 4 millions de personnes vivant avec le diabète. L'Assemblée nationale, était réunie en séance publique pour examiner en deuxième lecture la Proposition de loi relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé et a voté l'adoption conforme et définitive de la loi !

La Fédération Française des Diabétiques, mobilisée depuis près de 25 ans pour faire cesser ces discriminations, était bien sûr présente en ce jour tout à fait spécial. En effet, Adèle, juriste à la Fédération, et Manon, responsable des affaires publiques étaient toutes deux présentes, à l'Assemblée nationale, lorsque le texte a été adopté à l'unanimité des voix.
Par ce vote, le législateur a entériné une évolution majeure et a confirmé que la mobilisation collective peut agir sur le quotidien de millions de personnes atteintes de pathologies chroniques. Ainsi, c'est désormais pleinement officiel : un comité interministériel sera contraint de se réunir sur une durée de 3 ans pour réviser l'ensemble des textes réglementaires interdisant, par principe, l'entrée dans certaines fonctions en raison des son état de santé.
Que s'est-il passé depuis et que faut-il savoir depuis l'adoption de cette proposition de loi jusqu'à la fin effective de ces discriminations au travail fondée sur l'état de santé ?

Adèle et Manon nous racontent tout dans ce podcast !

Pour découvrir ou redécouvrir le premier épisode du podcast sur les métiers interdits rendez-vous juste ici.
Et, pour en savoir plus sur les métiers interdits,  retrouvez l'article « Victoire historique pour la fin des métiers interdits : la proposition de loi est définitivement adoptée ! »

Retrouvez aussi le témoignage d'Alexia, une jeune femme diabétique de type 1 qui a malheureusement - comme beaucoup d'autres personnes diabétiques- été victime elle aussi de cette aberration juridique.